

Formation

1. Groupe cible

Chaque futur opérateur de grues à tour. Chaque employé qui doit être capable d'utiliser en toute sécurité des grues à tour.

2. Conditions d'admission

- Avoir au moins 18 ans
- Disposer d'un certificat d'aptitude médicale (fonction de sécurité)

3. But

General : acquérir l'expérience théoriques et pratique dans le cadre de méthodes professionnel et tâches de risque.

Cela Signifie :

- Sensibilisation autour de la fonction de sécurité
- Connaître les mesures d'atténuation des risques
- Obtenir une vue adéquate des capacités et les limites des grues
- Connaître les dispositions légales

4. Objectifs finaux

THÉORIE

- Connaître la fonction de sécurité
- Savoir ce que sont les permis de travail et pouvoir les interpréter et les respecter
- Connaître les règles et la législation en matière de réglementation et des inspections
- Connaissance des travaux préparatoires avant l'usage d'une grue à tour
- Connaissance des différents types de grues à tour, de leurs pièces et les protections vitales
- Connaissance de l'entretien, l'inspection et la surveillance quotidienne des grues
- Connaissance des matériaux pour élinguer, le centre de gravité et le poids des charges
- Reconnaître les défauts, les évaluer et éventuellement les résoudre
- Connaître les précautions standard pour l'utilisation de grues à tour
- Connaissance des mesures à la fin de l'usage
- Connaissance des aspects environnementaux
- Connaître les systèmes de communication

PRATIQUE

- Faire des préparations avant l'usage de la grue à tour
- Faire une inspection de la grue à tour

-
- Élinguer différents types des charger avec des différents méthodes
 - Opération de levage; peut contrôler le mouvement
 - Effectuer des opérations de levage et contrôler les mouvements
 - Lire des tableaux de charges
 - Faire l'entretien quotidien
 - Reconnaître les défauts
 - Reconnaître les risques et prendre des mesures adéquates
 - Finir les travaux et stocker les matériaux

5. Durée de validité du diplôme

10 ans

Tous les 5 ans, l'entreprise procède à une évaluation intermédiaire (interne ou externe) par une personne compétente

afin de vérifier si les travailleurs satisfont encore aux objectifs clés. L'entreprise prend à cet égard ses propres responsabilités. Les auditeurs VCA examineront ce point lors de l'audit.

6. Durée

- Formation: 1 à 5 jours